

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 4 novembre 2023

Dimanche 5 novembre 2023 Vigilance orange "vagues – submersion marine" dans le département des Alpes-Maritimes

Dimanche 5 novembre de 00h00 à 14h00, le département des Alpes-Maritimes passe en **vigilance orange « vagues-submersion marine »**.

En effet, avec le passage de la dépression "Domingos" sur le nord du pays, le vent de secteur sud-ouest se renforce sur le bassin méditerranéen.

Les conditions atmosphériques sont également propices à une surélévation significative du niveau de la mer (phénomène de surcote).

La conjonction de ces niveaux marins élevés et du déferlement des fortes vagues risque d'engendrer des submersions par paquets de mer sur les parties basses ou exposées du département. Dimanche, les vagues encore fortes le matin, s'atténuent progressivement par l'ouest en journée avec un vent qui bascule au secteur Ouest.

Pour plus d'informations, merci de vous référer à la carte de vigilance Météo-France disponible <http://vigilance.meteofrance.com/>.

Rappel des conseils de comportement pour la population :

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias ;
- évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :

- fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer ;
- protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés ;
- prévoyez des vivres et du matériel de secours ;
- surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



PrefeT06

Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

VIGILANCE VAGUES SUBMERSION



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Ne prenez pas la mer, ne vous mettez pas à l'eau et stoppez toute activité nautique



Ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées



Surveillez la montée des eaux



**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



PrefeT06